

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Arrêté portant désignation d'Antoine Pelcé comme président de la commission consultative des services publics locaux

Arrêté n° SAVI-2026-449

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : l'article L.1413-1 du CGCT ;

VU : la délibération n° 2026-143 du 28 mars 2026 portant élection du maire ;

VU : la délibération n° 2026-118 portant désignation au sein de la commission consultative des services publics locaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le représentant du maire assurant la présidence de la commission consultative des services publics locaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 Monsieur Antoine PELCÉ est désigné président de la commission consultative des services publics locaux ;

ARTICLE 2 Le présent arrêté prendra effet après publication sur le site internet de la ville de Villeurbanne ;

ARTICLE 3 Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont notification sera faite à Monsieur Antoine PELCÉ et ampliation donnée à Monsieur le Préfet du Rhône ;

ARTICLE 4 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de publicités et de notification.

A Villeurbanne, le 2 septembre 2026

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne

Direction de la vie
institutionnelle
téléphone 04 78 03 80 99
www.villeurbanne.fr

adresse postale
Hôtel de Ville
cs 65051
69601 Villeurbanne cedex
en rappelant
le service concerné

exemplaire notifié
à l'intéressé - e par voie
numérique

